

# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 22 mars 2019, à 8h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens et monsieur Normand Bois.

La secrétaire exécutive adjointe, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Embauche d'un journalier municipal (travaux publics)**
- 4. Embauche d'un préposé à l'entretien bâtiments, parcs et terrains**
- 5. Parole au public**
- 6. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 8h30 devant 0 personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-03-075

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER MUNICIPAL (TRAVAUX PUBLICS)**

2019-03-076

**Embauche d'un journalier municipal (travaux publics)**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'engager un autre employé au poste de journalier municipal (travaux publics);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le Conseil autorise l'embauche de monsieur Michel Charlebois à titre de journalier municipal à raison de 35hrs/semaine pour une période probatoire de 6 mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN BÂTIMENTS, PARCS ET TERRAINS**

2019-03-077

**Embauche d'un préposé à l'entretien bâtiments, parcs et terrains**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'engager un autre employé au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains, puisque l'employé présentement à l'emploi a fait part de son intention de prendre sa retraite et qu'il faut prévoir sa relève;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le Conseil autorise l'embauche de monsieur Éric Willems à titre de préposé à l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains à raison de 30 à 35hrs/semaine pour une période probatoire de 6 mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- PAROLE AU PUBLIC**

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE**

2019-03-078

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 8h35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Krystelle Dagenais, Secrétaire exécutive adjointe

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.